

Jour de deuil national

Le 28 avril 2016

Le jeudi 28 avril, nous soulignons le Jour de deuil national alors que nous commémorons toutes les personnes décédées à la suite d'une blessure ou d'une maladie professionnelle, et que nous honorons la mémoire de nos sept confrères d'Unifor décédés au travail depuis le dernier Jour de deuil national en 2015.

Willie Craig, section locale 1309, Sussex, Nouveau-Brunswick, 29 février 2016

Richard Pigeau, section locale 598, Sudbury, Ontario, 20 octobre 2015

Ronnie Warren, section locale 5080, Plaster Rock, Nouveau-Brunswick, 23 septembre 2015

Sarvandas « Sarva » Kanagaratham, section locale 112, Woodbridge, Ontario, 2 septembre 2015

Larry Loveman, SPATA, Placentia Bay, Terre-Neuve-et-Labrador, 16 juin 2015

David Wareham, SPATA, Placentia Bay, Terre-Neuve-et-Labrador, 16 juin 2015

Kenneth Hickey, SPATA, Placentia Bay, Terre-Neuve-et-Labrador, 16 juin 2015

En 2014, l'Association des commissions des accidents du travail du Canada a dévoilé les statistiques de l'année précédente. Au Canada, on avait dénombré 919 décès au travail, contre 902 l'année précédente. Ces données représentent plus de 2,5 décès par jour.

Parents, fils et filles, frères et sœurs, amis et collègues, leur nombre en dit long.

De 1995 à 2014, 18 039 personnes sont mortes de causes liées à leur travail (une moyenne de 918 décès par année).

Voilà 25 ans que le Canada observe officiellement le Jour de deuil national. Malheureusement, la nécessité d'un jour de deuil est tout aussi impérative qu'il y a un quart de siècle. Nous regardons vers l'arrière pour ne pas oublier, mais nous devons aussi regarder vers l'avant afin de poursuivre nos initiatives de prévention des décès, des accidents et des maladies.

Cette année, les syndicats canadiens demandent d'interdire totalement l'amiante à l'échelle nationale. L'amiante est la principale cause de décès lié au travail au Canada. L'exposition à l'amiante, qui est une cause connue du cancer du poumon, de l'amiantose et du mésothéliome, coûte la vie à plus de 2 000 Canadiennes et Canadiens chaque année. À eux seuls, les décès liés au mésothéliome ont augmenté de 60 p. 100 de 2000 à 2012.

Du progrès a été réalisé. Depuis le 1^{er} avril, Services publics et Approvisionnement Canada interdit l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante dans le cadre des projets gouvernementaux. En revanche, les importations d'articles comprenant de l'amiante, comme les plaquettes de frein et les tuyaux en ciment, sont en hausse.

Le gouvernement fédéral doit interdire de toute urgence l'utilisation, l'exportation et l'importation de ce produit néfaste.

Le 28 avril, rendez hommage à nos travailleuses et travailleurs décédés en participant aux célébrations du Jour de deuil dans votre région. Le 28 avril, rappelez à votre députée ou député que la sécurité au travail est un droit, et non un privilège, et demandez à l'ensemble de la classe politique de prendre des mesures pour interdire totalement l'amiante pour que nous puissions tous mieux respirer.